

BREST-PARIS / PARIS-BREST

Cet été, le président de la SNCF, affirmait que « Brest-Paris en 3 h 30, ce n'est déjà pas si mal ». Le mois dernier, Air France, compagnie aérienne nationale, annonçait sa décision de fermer la liaison Brest-Orly assurée par Transavia. Si l'on peut s'étonner de la sortie du président de la SNCF, prêt à abandonner d'un coup d'un seul l'engagement de l'État de mettre Brest à 3 heures de Paris par le rail, nous regrettons aussi la décision unilatérale d'Air France de supprimer la liaison aérienne entre Brest et Orly. Ce sont là de mauvais signaux alors même que les déplacements et la connexion de notre métropole au reste du territoire sont des défis de première importance.

L'accessibilité de la pointe bretonne, de Brest et du Finistère, qu'elle soit ferroviaire, routière, maritime, aérienne, numérique est en effet une

condition essentielle de son attractivité, de son développement économique et de l'emploi local. Ifremer aurait-il décidé de transférer son siège à Plouzané sans liaison aérienne entre Brest et Paris ? Accenture, entreprise du secteur numérique, aurait-elle décidé d'installer prochainement son unité recherche et développement (500 emplois) à Brest sans desserte ? Aujourd'hui, le Brest-Orly doit être maintenu.

Par ailleurs, conscients des enjeux climatiques et donc de l'évolution nécessaire vers des transports moins polluants, comme le train, nous disons que le trajet entre Brest et Paris en TGV reste encore trop long. Alors qu'Emmanuel Macron aime à se dire écologiste, où sont aujourd'hui les moyens financiers d'État nécessaires pour réaliser ce grand projet d'aménagement que de nombreux élus et élus bretons, dont les com-

munistes, appellent de leurs vœux : mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris, avec des lignes ferroviaires quotidiennes et accessibles à tous ? Plus que jamais, la réalisation de ce projet d'envergure s'avère essentiel.

Le groupe des élues et élus communistes
Eric GUELLEC, Mathilde MAILLARD, Jacqueline HERE,
Jean-Michel LE LORC'H, Sandra LE ROUX, Taran MAREC,
Anne-Catherine CLEUZIOU, Claudie BOURNOT-GALLOU